



Saint-Martin-en-Haut

Département du Rhône

Communauté de Communes  
des Monts du Lyonnais

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**ARRÊTÉ N° : 2025 - 334**

**OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT – 11 Rue de Fontbénite – GIRAUD Père et Fils**

Nom du pétitionnaire	GIRAUD Père et fils
Son adresse	Rue Alexis Carrel 69850 Saint Martin en Haut
Date de la demande	18/09/2025
Objet de la demande	Stationnement d'un camion benne pour une rénovation d'habitation
Adresse des travaux	11 Rue de Fontbénite, 69850 Saint-Martin-en-Haut
Date et Durée des travaux	A partir du 06/10/2025 et pendant 91 jours

Le Maire de Saint-Martin-en-Haut,

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction interministérielle,

Vu l'arrêté n°2024-486,

Vu la demande ci-dessus,

Considérant qu'en raison des travaux de rénovation d'habitation et de la nécessité de stationner un camion benne au plus près du chantier, 11 Rue de Fontbénite à Saint Martin en Haut,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :**

Du 06 octobre 2025 au 04 janvier 2026 : 11 Rue de Fontbénite :

- le stationnement sera réservé à l'entreprise Giraud Père et Fils sur 2 places de parking

**Article 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise par la société Giraud Père et Fils

**Article 3 :**

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

**Article 4 :**

Monsieur le Maire de la commune de Saint Martin en Haut et Monsieur le Commandant du Groupement de gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5 :**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Saint-Martin-en-Haut, le 23/09/2025

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Régis CHAMBE

